

une formation d'un haut niveau de qualification

OBJECTIFS

Enseigner une discipline suppose de savoir faire le tri de ses connaissances pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Il faut donc avoir une solide assise disciplinaire pour avoir le recul nécessaire sur la globalité de la discipline, savoir expliquer de différentes façons, trouver des exemples appropriés, proposer plusieurs définitions, etc.

Pour exercer les missions de CPE, les sciences de l'éducation sont indispensables pour une connaissance fine des publics scolaires, des pratiques éducatives et relationnelles d'écoute, de médiation, l'éducation à la citoyenneté,

PROPOSITIONS

Les enseignants et les CPE du second degré doivent donc être **recrutés au niveau du Master 2** par un concours qui sanctionnera leur haut niveau de qualification dans leur discipline.

une formation qui articule recherche disciplinaire et préprofessionnalisation

OBJECTIFS

Construire le recul nécessaire sur le sens du métier, la portée de sa discipline dans l'enseignement, la psychologie de l'élève, le comportement du groupe classe ou son action éducative pour le CPE.

Ce recul est essentiel à une pratique du métier plus sereine et plus efficace dans la gestion des classes comme dans l'adaptation de sa pédagogie et des pratiques éducatives.

PROPOSITIONS

Dès l'université les étudiants qui souhaitent devenir enseignants ou CPE doivent pouvoir suivre des modules complémentaires de pré-professionnalisation qui permettent d'aborder leur discipline dans son champ universitaire mais aussi professionnel (didactique, épistémologie, histoire de la discipline et de son enseignement...).

Ces modules intègreraient des stages d'observation et de pratique accompagnée afin que les champs d'études ne soient pas strictement théoriques.

une formation professionnelle en alternance après le concours

OBJECTIFS

Le stagiaire doit pouvoir pratiquer son métier et avoir le temps nécessaire pour analyser sa pratique et la confronter à des apports théoriques plus approfondis. C'est l'aller retour entre théorie et pratique qui permet à l'enseignant d'affiner sa pédagogie et sa gestion de classe.

Cette formation de qualité pour une pratique apaisée du métier constituerait également une offre attractive qui permettrait de régler les problèmes de vivier de l'éducation nationale.

PROPOSITIONS

Le service du stagiaire doit comprendre un tiers de temps de pratique d'enseignement, un tiers de temps d'observation et de dialogue avec son tuteur et un tiers de temps d'apprentissages théoriques (centrés sur la pédagogie de sa discipline et la gestion de classe).

Le tuteur devrait être formé et déchargé d'une partie de son service effectuée par son stagiaire pour pouvoir accompagner celui-ci.



des pré-recrutements dès l'université et des aides financières aux étudiants

OBJECTIFS

Démocratiser l'accès aux concours d'enseignement et d'éducation à un niveau master 2 et attirer un vivier important de candidats à ces concours. C'est un enjeu essentiel car de moins en moins d'étudiants se présentent aux concours d'enseignement comme à celui de CPE.

PROPOSITIONS

Les étudiants pourraient passer un concours de pré-recrutement sur la base d'épreuves disciplinaires à n'importe quel niveau universitaire : les pré-recrutés deviendraient des élèves-fonctionnaires, avec un statut, un salaire permettant de cotiser pour la retraite contre l'engagement de suivre les modules de pré-professionnalisation, de passer les concours et de servir l'Etat pendant 5 ans.

Ils verraient ainsi leurs études financées sans pour autant constituer des moyens d'enseignement ou d'éducation. Le concours pour ces pré-recrutés ne comporterait que des épreuves d'admission.

Parallèlement, des allocations d'autonomie doivent être proposées aux étudiants qui ne souhaiteraient pas s'engager immédiatement dans un cursus pré professionnel : les étudiants doivent pouvoir choisir un cursus universitaire de recherche puis se tourner vers les concours de l'enseignement.

rendre le métier attractif

OBJECTIFS

Reconstituer le vivier de candidats aux concours d'enseignement et de l'éducation afin que le recrutement des enseignants et CPE soit d'un haut niveau de qualification et permette de combler le nombre de postes ouverts dans chaque discipline.

A l'heure où de nombreux inscrits ne se présentent même plus aux épreuves écrites des concours, il ne s'agit plus seulement d'augmenter l'offre du nombre de postes mais bien d'attirer les étudiants qualifiés vers les métiers de l'enseignement.

PROPOSITIONS

- ◆ Améliorer les conditions de travail en allégeant les effectifs des classes, en restaurant les dédoublements, en donnant une décharge aux enseignants pour se réunir et se concerter, en rétablissant une véritable éducation prioritaire et en donnant aux vies scolaires les moyens d'assurer le suivi des élèves et de prévenir la violence.

- ◆ Revaloriser le métier par l'augmentation des salaires : dégeler le point d'indice et ré-échelonner la grille indiciaire pour reconnaître la charge de travail de plus en plus lourde effectuée par les enseignants et CPE en dehors de leur temps de service et de préparation de cours, alors que les enseignants français sont parmi les moins bien payés dans les pays de l'OCDE.

- ◆ Cadrer nationalement l'offre de préparations aux concours de l'enseignement qui, depuis la LRU, est aléatoire selon les universités et les disciplines.

- ◆ Proposer une véritable formation avec une entrée progressive dans le métier : un tiers de temps devant élèves sur le service du tuteur pour l'année de stage, puis un mi-temps la première année de titulaire et 3 heures de décharge la deuxième année de titulaire.

